

---

## « CRISE DES RÉFUGIÉS » ET DÉPLACEMENTS EN EUROPE : POINT SUR LA SITUATION

---



Alors que le nombre de personnes tentant de rejoindre l'Europe par la mer avait atteint un nombre record de 220 000 personnes en 2014 dont 170 000 en Italie, l'Union européenne n'a commencé à se mobiliser sur la question qu'après deux tragédies au large des côtes libyennes et italiennes en février et avril 2015 faisant 700 morts au total. Dans les mois suivants, l'attention s'est tournée de l'Italie à la Grèce où les arrivées ont augmenté de manière exponentielle et spectaculaire en quelques mois, puis vers les pays des Balkans, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne qui ont vu des milliers de personnes traverser leurs frontières quotidiennement depuis le début de l'été.

La situation évolue extrêmement rapidement, non seulement du fait des arrivées constantes, mais également des changements de routes migratoires liés aux décisions de clôture des frontières des différents États concernés, ainsi que les actions mises en œuvre au niveau national ou européen.

Depuis le début de l'année, les représentants des États européens se sont réunis plus d'une vingtaine de fois sur la question migratoire dont six fois au sein du Conseil européen ou de sommets informels regroupant les chefs d'États et de gouvernements, une fois lors d'un mini-sommet des pays de la « route des Balkans », une fois lors d'un sommet avec les chefs d'États africains (sommet de la Valette) et une fois lors d'un sommet avec la Turquie<sup>1</sup>.

Parmi les mesures les plus importantes adoptées, il faut noter le plan de relocalisation de demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce, le renforcement des contrôles aux frontières et l'extension du mandat de Frontex (l'agence européenne pour les frontières), l'accent mis sur l'accélération des retours et le renforcement des opérations maritimes principalement au large de l'Italie. Mi-décembre, la Commission européenne a aussi publié de nouvelles propositions visant à la sécurisation des frontières dont un projet d'établissement d'un corps européen de gardes-frontières<sup>2</sup>. De manière générale, les discussions ont été très limitées sur la question des voies légales d'accès, l'accent étant mis sur la prévention des migrations depuis les pays tiers et ensuite des mouvements secondaires depuis la Grèce ou l'Italie.

## 1. Arrivées par la Méditerranée

### a) Chiffres<sup>3</sup>

Plus **d'un million** de personnes (1 006 768) ont rejoint l'Europe via la Méditerranée au 31 décembre 2015. **850 371** d'entre elles sont entrées via la **Grèce**, loin devant l'Italie, alors que cette dernière était au premier plan en 2014. L'île grecque de Lesbos, qui compte 86 000 habitants, a accueilli à elle seule 499 226 réfugiés en 2015.

Le mois **d'octobre** a vu un pic d'arrivées, le Haut-Commissariat des Nations unies pour réfugiés (HCR) ayant dénombré **218 000 personnes** (dont 210 000 en Grèce), un chiffre équivalent au total des arrivées en 2014. Cela représente environ **7000 arrivées par jour** pour la Grèce. Les arrivées ont ensuite légèrement diminué en novembre et décembre, atteignant tout de même 5000 arrivées par jour en moyenne en novembre et 3300 en décembre.

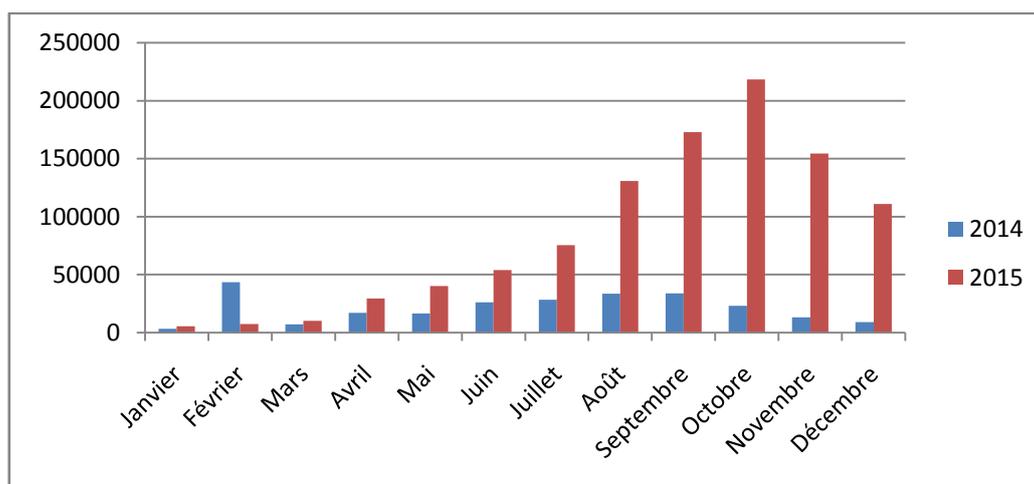
---

<sup>1</sup> Voir [l'historique](#) établi par le Conseil européen.

<sup>2</sup> Commission européenne, [Commission proposals: Borders Package and Voluntary Humanitarian Admission Scheme with Turkey. Reports on Migration in Greece, Italy and the Western Balkans](#), 15 décembre 2015

<sup>3</sup> Sauf indications spéciales, tous les chiffres utilisés proviennent du [Haut-Commissariat des Nations unies pour réfugiés](#) et concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

## Arrivées en Méditerranée en 2014 et 2015



Source : HCR

La **majorité** des personnes débarquant sur les côtes méditerranéennes sont des **hommes** (58% pour toute la Méditerranée en 2015, 55 % en Grèce), mais le nombre de femmes et d'enfants a beaucoup augmenté en fin d'année. Les **enfants** ont représenté **25 %** des arrivées globales et 28 % des arrivées en Grèce en 2015.

**3 735 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée en 2015**, soit plus de **10 décès par jour**. De nombreux naufrages se sont notamment produits entre la Turquie et la Grèce ces dernières semaines faisant plusieurs dizaines de morts dont beaucoup d'enfants. Malgré une baisse significative des naufrages au large des côtes nord-africaines, la hausse des traversées vers la Grèce et des naufrages dans cette région n'ont pas permis de constater une baisse des décès en mer. La mer Méditerranée reste en 2015 la route migratoire la plus meurtrière au monde<sup>4</sup>.

### b) Principales nationalités

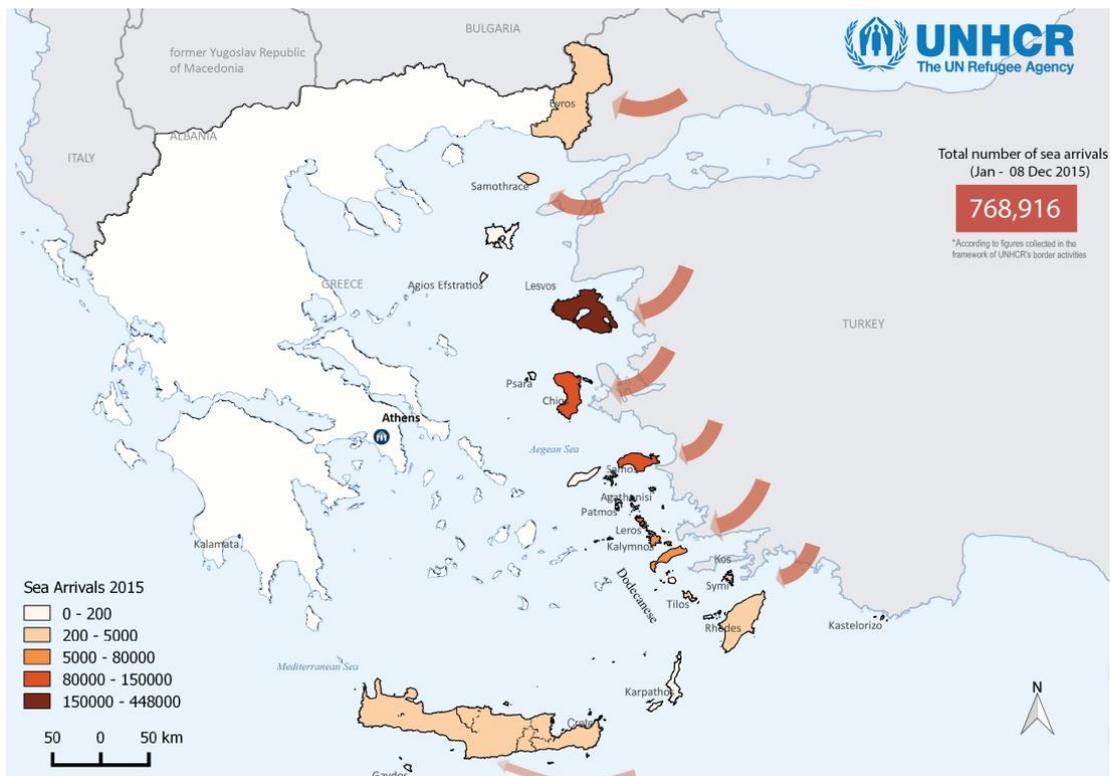
**90 %** des personnes arrivants en Méditerranée proviennent des **10 premiers pays « sources » de réfugiés**, selon le HCR. Les premières nationalités sont les suivantes :

- **49 % de Syriens**
- **21 % d'Afghans**
- 9 % d'Iraquiens
- 4 % d'Érythréens

Principales nationalités	
Grèce	Italie
- Syriens (56 %)	- Érythréens (26 %)
- Afghans (24 %)	- Nigériens (14 %)
- Iraquiens (10 %)	- Somaliens (8 %)

<sup>4</sup> OIM, [Over 3,770 Migrants Have Died Trying to Cross the Mediterranean to Europe in 2015](#)

**c) Carte des principaux lieux d'arrivée au 8 décembre 2015**

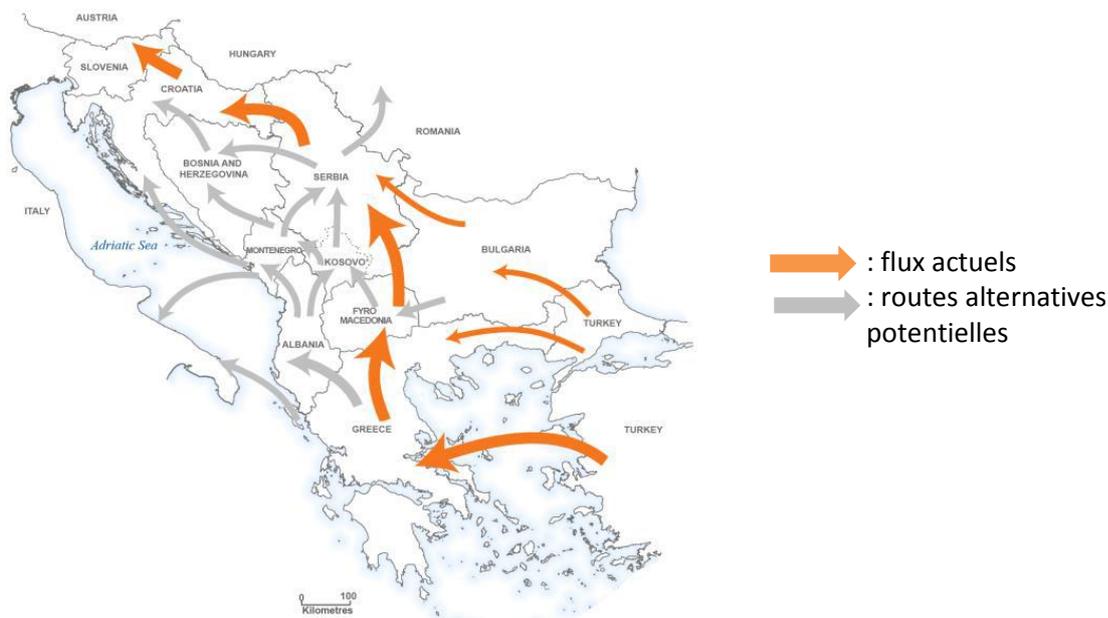


UNHCR, [Arrivals breakdown per location – 08122015](#), 9 December 2015

**2. La route des réfugiés : Turquie, Grèce, Balkans, Hongrie/Slovénie, Autriche, Allemagne**

**a) Carte des routes empruntées et fermetures des frontières**





In: ACAPS –Mapaction, [Situation Analysis - Transit Country Migrant Crisis](#), décembre 2015

La route principale actuelle relie la Turquie à l'Allemagne via la Grèce, la Macédoine, la Serbie, la Croatie, la Slovénie et l'Autriche. Au niveau européen, on parle désormais de « route des Balkans ». Pendant l'été et au début de l'automne, la route passait par la Hongrie, mais depuis la fermeture par la Hongrie de sa frontière avec la Serbie puis avec la Croatie mi-octobre 2015, les flux se sont reportés vers la Croatie et la Slovénie. Plusieurs pays dont l'Allemagne et l'Autriche ont également rétabli des contrôles à leurs frontières mais ne bloquent pas pour autant les entrées. Plus au nord, la Suède a rétabli les contrôles à sa frontière avec le Danemark début janvier et ce dernier effectue des contrôles aléatoires à sa frontière avec l'Allemagne.

Depuis le 18 novembre, la Slovénie, la Serbie, la Croatie et la Macédoine opèrent un tri à leurs frontières. Seules les personnes originaires d'Irak, de Syrie et d'Afghanistan sont autorisées à traverser ces pays, empêchant ainsi les autres (Iraniens, Pakistanais, Bangladais, etc.) – qualifiés de « migrants économiques » par opposition aux « réfugiés » provenant de pays en guerre – de poursuivre leur chemin. La Macédoine a également débuté la construction d'une barrière d'environ 1,5 km à sa frontière avec la Grèce, afin de créer un « unique point d'entrée » selon le Président macédonien<sup>5</sup>. Les migrants refoulés à la frontière macédonienne font soit appel à des passeurs pour continuer leur route ou retournent à Athènes. Toutefois, malgré ces contrôles, les flux restent importants.

### **b) Derniers chiffres**

Les mouvements secondaires depuis la Grèce vers l'Allemagne se sont accélérés entre le mois de juin et le mois de novembre 2015 avec un pic mi-octobre. Ils ont ensuite ralenti, mais plusieurs milliers de personnes continuent de traverser les différents pays des Balkans chaque jour.

Entrées dans les pays de la « route des Balkans » en 2015	
Macédoine	384 481
Serbie	571 178
Hongrie	391 384
Croatie	555 791
Slovénie <sup>6</sup>	378.601

Source : [IOM](#)

<sup>5</sup> Ekathimerini .com, [Ivanov explains FYROM border fence strategy](#), 21 novembre

<sup>6</sup> Depuis début octobre 2015

## Nombre d'arrivées journalières au 27 décembre 2015



© HCR

### c) Situation dans les différents pays traversés et principaux problèmes

- *Turquie*

La Turquie compte actuellement **2,5 millions de réfugiés syriens enregistrés**<sup>7</sup>. Tous les Syriens ne sont pas enregistrés et le **chiffre réel est probablement beaucoup plus élevé**. Depuis le début 2015, la Turquie a plusieurs fois tenté de limiter l'entrée des Syriens, allant jusqu'à bloquer totalement les frontières à certaines périodes. Alors que depuis six ans les Syriens bénéficiaient d'une exemption de visa pour entrer en Turquie, le gouvernement turc impose l'obtention d'un visa pour les entrées maritimes et aéroportuaires depuis le 8 janvier 2016<sup>8</sup>. Le passage sans visa est toutefois toujours possible par voie terrestre.

Initialement, les réfugiés syriens étaient majoritairement hébergés dans des camps, mais du fait de la saturation de ces camps et des conditions de vie difficiles, **85 % des Syriens enregistrés vivent hors des camps**, en milieu urbain ou rural<sup>9</sup>. Selon l'International Rescue Committee (IRC), il y aurait plus de Syriens à Istanbul que dans toute l'Europe<sup>10</sup>.

En Turquie les Syriens sont considérés comme des « **invités** » et non des réfugiés, une terminologie qui révèle l'espoir que leur séjour soit temporaire. La Turquie applique une limitation à la Convention de Genève, ne l'appliquant qu'aux citoyens de pays européens, excluant de facto quasiment tous les réfugiés sur son territoire. Les Syriens, quant à eux, bénéficient d'une **protection temporaire**, qui a été officiellement réglementée en octobre 2014<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> Source: HCR, <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>, 31 décembre 2015

<sup>8</sup> Hurriyet Daily news, [Turkey's new visa law for Syrians enters into force](#), 10 janvier 2016

<sup>9</sup> ECHO, [Factsheet: Turkey: Syria Crisis](#), novembre 2015

<sup>10</sup> The Guardian, [Istanbul has more Syrian refugees than all of Europe says David Miliband](#), 27 octobre 2015

<sup>11</sup> Voir AIDA/ECRE, [National report- Turkey](#), décembre 2015

La protection temporaire ne donne **pas de droit à l'hébergement**, même si un certain nombre de camps de réfugiés sont financés et gérés par l'État turc. Les Syriens bénéficiant de cette protection peuvent demander un permis de travail mais l'acceptation des demandes est discrétionnaire. En pratique, la **majorité des Syriens n'a pas le droit de travailler** et recourt donc à l'économie informelle.

Actuellement, les Syriens n'ont **pas de perspectives d'intégration à long terme en Turquie**, le gouvernement n'ayant pas de stratégie d'intégration<sup>12</sup>.

L'Union européenne voit dans la Turquie un acteur et un **allié crucial** dans la réponse à la « crise des réfugiés ». Un **plan d'action**<sup>13</sup> avec la Turquie a été adopté par l'UE et le déblocage de **3 milliards d'euros** pour les « réfugiés » a d'ores et déjà été annoncé<sup>14</sup>.

Toutefois, selon un rapport<sup>15</sup> d'Amnesty International, la Turquie **arrête et enferme illégalement** des centaines de réfugiés et demandeurs d'asile, et exerce des pressions sur eux pour qu'ils retournent dans des zones de guerre.

- *Grèce*

La Grèce, qui est toujours en proie à une profonde crise économique et dont le **système d'asile présente de nombreuses déficiences**<sup>16</sup>, a vu le nombre d'arrivées exploser dans les îles proches des côtes turques.

La gestion des arrivées se fait principalement dans **l'urgence**, et la lenteur du processus d'enregistrement conduit régulièrement à des tensions voire des heurts<sup>17</sup>. De nombreuses organisations non gouvernementales et de nombreux volontaires sont présents sur place aux côtés du HCR, de l'OIM, de Frontex et des autorités grecques. Les **conditions sur l'île de Lesbos sont préoccupantes**, et ne s'améliorent pas avec l'arrivée de l'hiver. La majorité des personnes débarquant sur les côtes grecques sont des Syriens qui souhaitent poursuivre leur trajet vers l'Allemagne, voire la Suède. De ce fait, ils ne restent pas en Grèce et se dirigent vers la frontière avec la Macédoine dès leur transfert sur le continent.

L'autre principal groupe d'arrivants sont les **Afghans**, qui eux ont **tendance à rester à Athènes** après leur transfert, non par choix mais **par manque de ressources** pour continuer immédiatement leur voyage. Athènes comptait fin décembre, deux « camps » d'une capacité d'environ 1 000 personnes : le site de l'ancien stade olympique de hockey « Elliniko » et un camp composé de préfabriqués situé dans la banlieue industrielle d'Athènes, « Eleonas », seul vrai centre d'accueil à Athènes. Au 30 décembre, le HCR comptait 790 personnes dans ces camps<sup>18</sup>, dont un grand nombre de personnes vulnérables, y compris des bébés et des enfants.

Du fait du statut particulier des **Syriens** qui obtiennent automatiquement un **permis de séjour de six mois** et de la mise en place des hotspots, ils sont **traités différemment** des autres arrivants, avec un processus d'enregistrement beaucoup plus rapide. Les autres doivent attendre souvent longtemps sur les îles, dans des conditions déplorables.

---

<sup>12</sup> Intervention d'Oktay Durukan de l'association Refugees Rights Turkey à la conférence annuelle du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés, La Haye, 15 octobre 2015.

<sup>13</sup> Commission européenne, *Fact Sheet*, [EU-Turkey joint action plan](#), 15 octobre 2015

<sup>14</sup> Réunion des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE avec la Turquie, 29/11/2015 - [Déclaration UE-Turquie](#)

<sup>15</sup> Amnesty international, [Europe's Gatekeeper](#), décembre 2015

<sup>16</sup> Voir le [Rapport national « AIDA »](#) sur la Grèce, mis à jour en décembre 2015 (en anglais).

<sup>17</sup> Voir HCR, [Greece refugee emergency response- update #7](#), novembre 2015

<sup>18</sup> HCR, [Europe's Refugee Emergency Response Update #16](#), 31 décembre 2015

Pour ceux qui choisissent ou sont contraints de rester en Grèce, **l'accès à la procédure d'asile est toujours extrêmement difficile**, en particulier à Athènes où les rendez-vous pour déposer sa demande d'asile doivent se faire par Skype, sans que le système ne fonctionne bien<sup>19</sup>.

- *Pays des Balkans*

Depuis le **18 novembre**, la Slovénie, Serbie, la Croatie et la Macédoine ont **bloqué leurs frontières à tous les migrants sauf les Syriens, les Irakiens et les Afghans** et procèdent à des expulsions sommaires<sup>20</sup>. Depuis le 26 décembre, seuls ces ressortissants disposant de documents d'enregistrement grecs sont autorisés à entrer en Macédoine<sup>21</sup>. Des milliers de personnes se retrouvent **bloqués** aux frontières de ces différents pays.

Tous les pays des Balkans occidentaux sont candidats à l'accession à l'UE mais l'UE n'a pas de stratégie à long terme pour ces pays et ne les implique pas systématiquement dans les discussions sur la gestion de la « crise des réfugiés ». La situation a aussi **ravivé les tensions** entre les États des Balkans<sup>22</sup>.

Les pays des Balkans ont des **systèmes d'asile dysfonctionnels** voire inexistants et la gestion des flux dans un contexte de transit des réfugiés ne permet actuellement pas de travailler au renforcement des systèmes d'asile locaux<sup>23</sup>.

Le **HCR et l'OIM sont présents** dans les pays des Balkans pour enregistrer les personnes qui souhaitent demander l'asile, identifier et prendre en charge les personnes vulnérables. Les capacités d'accueil des personnes demandant l'asile ou en transit sont toutefois insuffisantes et les **conditions vont demeurer difficiles** avec l'arrivée de températures basses et la pluie. De nombreuses associations locales ainsi que MSF ou la Croix rouge apportent aussi une **assistance humanitaire**<sup>24</sup>.

Le HCR, les associations locales et la Croix Rouge apportent aussi une **assistance aux enfants** qui ont perdu leurs parents sur le chemin. En effet, de nombreux enfants se voient **séparés de leurs parents lors de mouvements de foule**, notamment aux frontières et la recherche des parents est souvent très difficile compte tenu des flux et de l'absence de moyens de communication<sup>25</sup>.

- *Hongrie*

La Hongrie a progressivement **fermé ses frontières** avec la Serbie et la Croatie, empêchant ainsi les personnes de transiter par son territoire. Les arrivées sont quasiment nulles actuellement.

A la mi-octobre, il n'y avait **pas d'accès à la procédure d'asile et un recours abusif à la rétention** était utilisé envers les arrivants. Le plaidoyer en faveur des réfugiés est extrêmement difficile compte tenu des politiques de Victor Orban qui affaiblissent l'état de droit<sup>26</sup>.

---

<sup>19</sup> [Rapport national « AIDA »](#) sur la Grèce, mis à jour en décembre 2015 (en anglais)

<sup>20</sup> RFI, [Macédoine: grève de la faim des migrants triés par nationalité](#), 25 novembre 2015

<sup>21</sup> HCR, [Europe's Refugee Emergency Response Update #16](#), 31 décembre 2015

<sup>22</sup> Voir France terre d'asile, [Veille Europe du 17 septembre au 30 septembre 2015](#)

<sup>23</sup> Voir ECRE, [Western Balkans News Brief 12-31 December 2015](#)

<sup>24</sup> *Ibidem* et notes précédentes disponible à <http://ecre.org/component/content/article/43-protection-in-third-countries/1326>

<sup>25</sup> Voir UNICEF, [Refugee and Migrant Crisis in Europe: Regional Humanitarian Situation Report # 6](#), 22 décembre 2015

<sup>26</sup> Intervention de Gabor Guylai du Comité Helsinki hongrois à la conférence annuelle du Conseil européen pour les réfugiés et els exilés, La Haye, 15 octobre 2015. Voir aussi, ECRE/AIDA, [Crossing Boundaries: The New Asylum Procedure at the Border and Restrictions to Accessing Protection in Hungary](#), octobre 2015

- *Allemagne*

L'Allemagne est le **principal pays de destination** des réfugiés ayant emprunté la route des Balkans, et de loin, avec **un million** de demandeurs d'asile comptabilisé en 2015<sup>27</sup>.

Le gouvernement fait face à une importante **pression interne** de fermer les frontières et l'Allemagne souhaiterait plus de solidarité des autres pays européens. Un appel de plusieurs personnalités, dont des membres du parti de la Chancelière Merkel, demande la mise en place un plafond de demandes d'asile, ce que la Chancelière se refuse à faire pour l'instant. Les violences perpétrées à Cologne, le soir du Nouvel an ont encore augmenté les critiques.

Toutes les personnes arrivants sont **hébergées** mais dans des **conditions parfois sommaires**. L'accueil est décentralisé en Allemagne et la responsabilité de trouver des places d'hébergement est imposée aux länders pour le premier accueil et ensuite aux communes. Pour faire face à la hausse exceptionnelle de demandeurs d'asile, la pluparts des länders ont eu recours à **des centres d'urgence** de types variés : gymnases, préfabriqués, entrepôts et bureaux désaffectés, voire sous tentes<sup>28</sup>.

Une **nouvelle loi restreignant les droits des demandeurs d'asile** a été votée en octobre et est entrée en vigueur en novembre. Elle vise en particulier à accélérer les procédures d'asile et les retours des déboutés. Cette nouvelle loi prévoit aussi l'allocation aux collectivités locales de 670euros par demandeur d'asile<sup>29</sup>.

#### ***d) Plan de 17 mesures sur la route des Balkans***

Un **mini-sommet** des pays situés sur la route des Balkans<sup>30</sup> s'est tenu le 25 octobre sur la réponse à la situation et pour améliorer la coopération entre ces pays.

Un plan de **17 mesures**, à mettre en œuvre immédiatement, a été adopté à l'issue de la réunion autour de trois axes principaux<sup>31</sup> :

1. **Prévenir les mouvements d'un pays à l'autre** (depuis la Turquie ainsi que le long de la route des Balkans), principalement par le renforcement des contrôles aux frontières et l'enregistrement de toutes les arrivées
2. **Aide "humanitaire" et amélioration des conditions d'accueil**, notamment avec la création de 50 000 places d'hébergements en Grèce et 50 000 le long de la route des Balkans
3. **Renforcement de la lutte contre les passeurs et des procédures de retour**

Au 15 décembre, 20000 places avaient été créées, Frontex s'est déployé aux frontières avec la Turquie, des officiers de police sont allés en renfort en Slovénie mais les États concernés devaient

---

<sup>27</sup> A noter que les Kosovars et les Serbes représentent une part importante des demandeurs d'asile avec les Syriens. Voir France terre d'asile, [Veille Europe du 1<sup>er</sup> au 15 décembre](#), « Allemagne : un million de demandeurs d'asile arrivés en 2015 »

<sup>28</sup> [Rapport national « AIDA »](#) sur l'Allemagne, chapitre sur les types d'hébergement mis à jour en décembre 2015 (en anglais).

<sup>29</sup> Voir France terre d'asile, [Veille Europe du 1er au 15 octobre 2015](#)

<sup>30</sup> Albanie, Autriche, Croatie, Bulgarie, Macédoine, Allemagne, Grèce, Hongrie, Roumanie, Serbie, Slovénie.

<sup>31</sup> Commission européenne, [Communiqué de presse : Sommet sur la route migratoire des Balkans occidentaux: les dirigeants conviennent d'un plan d'action en 17 points](#), 25 octobre 2015

toujours fournir les ressources et le matériel nécessaires à l'aide humanitaire et trouver des solutions pour les personnes bloquées aux différentes frontières<sup>32</sup>.

### 3. La relocalisation

#### a) Principe et fonctionnement

En septembre, deux « Décisions »<sup>33</sup> ont été adoptées sur la relocalisation d'un total de 160 000 personnes depuis la Grèce et l'Italie (et potentiellement d'un autre pays en faisant la demande), 40 000 sur la base du volontariat et 120 000 de manière obligatoire<sup>34</sup>.

La relocalisation concerne les personnes ayant fait une demande d'asile et de nationalités ayant un **taux de reconnaissance moyen supérieur à 75 %** dans toute l'Union européenne (pour l'instant la **Syrie, l'Erythrée et l'Irak**).

Les États membres recevront **6000 euros par personne relocalisée**. Les personnes relocalisées seront sélectionnées par nationalité et sur la base d'un besoin clair de protection mais **la décision finale sur la demande d'asile relève de l'État hôte** (la procédure d'asile se fera dans l'État hôte). Priorité doit être donnée aux personnes vulnérables et le choix de l'État hôte doit tenir compte des qualifications spécifiques et du profil des demandeurs, de leurs connaissances linguistiques ainsi que de leurs potentiels liens familiaux, culturels ou sociaux qui pourraient faciliter leur intégration. Les demandeurs ne pourront toutefois **pas choisir** où ils vont être relocalisés et les États membres ne peuvent refuser une personne à relocaliser que si cette personne représente un danger pour la sécurité nationale ou l'ordre public ou si les motifs d'exclusion du statut de réfugié peuvent être appliqués.

Chaque État désigne des points de contacts et peut détacher des officiers de liaison. La France a désigné un officier de liaison de l'Ofii et un de l'Ofpra. Régulièrement et **au moins tous les trois mois**, les États informent du nombre de personnes qu'ils peuvent accueillir. Sur base des informations données, l'Italie et la Grèce **identifient « dès que possible »**, avec l'EASO et le cas échéant avec les officiers de liaisons les personnes à relocaliser, notamment par le biais des « hotspots ». Le **transfert** doit ensuite avoir lieu **« dès que possible »** après la notification de la décision et la procédure ne doit pas dépasser deux mois (trois mois et demi si extension).

En France, un préfet coordinateur national pour l'accueil des réfugiés, Kléber Arhoul a été nommé<sup>35</sup>.

Au 7 janvier, seules 272 personnes ont été relocalisées vers la Finlande, la Suède, le Luxembourg la France, l'Allemagne, la Lituanie, le Portugal et l'Espagne, soulignant la difficile mise en œuvre de la solidarité européenne en temps de crise<sup>36</sup>.

---

<sup>32</sup> Commission européenne, [Communiqué de presse : Agenda européen en matière de migration: rapports sur l'avancement des mesures mises en œuvre en Grèce, en Italie et dans les Balkans occidentaux](#), 15 décembre 2015 et Commission européenne, [Western Balkans route: state of play report](#), 15 décembre 2015

<sup>33</sup> Décision [2015/1523](#) du Conseil du 14 septembre 2015 ; Décision [2015/1601](#) du Conseil du 22 septembre 2015

<sup>34</sup> Commission européenne, [Fiche d'information : solidarité européenne: un système de relocalisation pour les réfugiés](#), septembre 2015

<sup>35</sup> Ministère de l'intérieur, [Circulaire relative à l'organisation de l'accueil de 30 000 demandeurs d'asile et réfugiés](#), 12 septembre 2015

<sup>36</sup> Commission européenne, [State of Play : Member States' Support to Emergency Relocation Mechanism](#), consulté le 8 janvier 2016



### b) Chiffres pour la France

Le nombre de personnes à relocaliser par pays a été établi selon une clé de répartition prenant en compte la population, le PIB, le nombre de demandeurs d'asile et de réinstallés et le taux de chômage.

La France s'est engagée à accueillir plus de **30 000** personnes.

Chiffres pour la France				
Depuis l'Italie		Depuis la Grèce		A déterminer
<i>Plan 40 000 (décision 2015/1523)<sup>37</sup></i>	<i>Plan 120 000 (Décision 2015/1601)<sup>38</sup></i>	<i>Plan 40 000 (décision 2015/1523)</i>	<i>Plan 120 000 (Décision 2015/1601)</i>	<i>Plan 120 000 (Décision 2015/1601)</i>
4051	3064	2701	9898	10584
<b>30 298 (19 714 +10584)</b>				

La France, qui a accueilli 19 personnes sur les 32 000 prévues sur deux ans et avait annoncé l'accueil de 900 personnes entre novembre et janvier<sup>39</sup>, s'engage désormais à recevoir 150 personnes en Ille-et-Vilaine entre janvier et février 2016, selon le préfet Patrick Strzoda<sup>40</sup>.

Le nombre d'arrivées, sans précédent en Europe, pose un défi majeur aux gouvernements mais également à la société civile des pays impactés, qui sont contraints de travailler dans l'urgence sans toujours arriver à prendre du recul pour une réflexion à long terme.

La situation de « crise » questionne en profondeur le projet européen et la solidarité européenne. L'espace Schengen est mis en difficulté dans un contexte où les protectionnismes et nationalismes sont ravivés, voire renforcés suite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris. De même, l'accent mis sur les questions sécuritaires tend à placer au second plan les questions de valeurs et de respect des droits de l'homme.

<sup>37</sup> Ce chiffre provient de la proposition de la Commission du 27 mai 2015. La répartition se fera de manière volontaire.

<sup>38</sup> Pour les 120,000 personnes supplémentaires, la répartition de personnes à relocaliser depuis l'Italie et la Grèce est contraignante. La répartition des 54,000 personnes qui devaient être relocalisées depuis la Hongrie, selon le plan de la Commission devra se faire selon la même proportion (19,6% pour la France) mais le pays de provenance dépendra de l'évolution de la situation.

<sup>39</sup> [Communiqué de presse](#) de M. Bernard Cazeneuve du vendredi 6 novembre 2015

<sup>40</sup> Ouest-France, [L'Ille-et-Vilaine accueillera 150 réfugiés à partir de janvier](#), 18 décembre 2015